APPEL À MANIFESTATION D’INTÉRÊT (AMI)

Le présent AMI est émis par le Secrétariat du Mouvement pour le renforcement de la nutrition (SUN) (SMS) au nom du Comité exécutif du Mouvement SUN. Veuillez envoyer toutes les questions et communications concernant le présent AMI au SMS à l’adresse e-mail indiquée ci-dessous. Veuillez noter qu’aucun engagement financier n’est lié au présent AMI.

Titre de l’AMI :

Participation au pilote du Cadre de financement du Mouvement SUN

Description :

La stratégie SUN 3.0 a établi que l’intensification, l’alignement et le décaissement des financements constituait un défi crucial pour les progrès réalisés par les pays afin d’éliminer la malnutrition sous toutes ses formes. La stratégie reconnaît en outre les limites des interventions individuelles de financement de la nutrition ; elle recommande, par conséquent, d’adopter une approche plus holistique et plus systématique du financement de la nutrition, ci-après dénommée le Cadre de financement du Mouvement SUN. Dans ce cadre, les plateformes multipartites (PMP) nationales pour la nutrition dirigent la détermination des objectifs de financement spécifiques ; elles sont soutenues dans leur exécution par des partenaires nationaux, régionaux et mondiaux travaillant à l’unisson, comme un seul Système de soutien international (SSI).

Conformément aux recommandations du Groupe principal et du Comité exécutif (ExCom) du Mouvement SUN, le Cadre de financement du Mouvement SUN est actuellement testé dans un groupe initial de trois pays ; ce test se déroulera pendant un an, de septembre 2023 à septembre 2024. Le processus est facilité par le SMS en étroite collaboration avec l’Équipe de travail sur les finances de l’ExCom et les réseaux SUN. Le soutien aux pays pilotes comprendra, notamment, la création d’un Groupe consultatif des pilotes du SSI afin d’aider à déployer les processus, les communications et le suivi des pilotes ; à faciliter l’assistance technique ; à amplifier les objectifs de plaidoyer des pays et les messages des feuilles de route des pays pilotes ; à sensibiliser les partenaires financiers et d’institutions spécifiques afin de soutenir les pays pilotes ; et à suivre les progrès réalisés par rapport aux feuilles de route nationales.

**La participation à ce projet pilote ne confère aucune subvention spécifique ni aucune autre ressource financière dédiée.** Les coûts de mise en œuvre dans les pays incomberont aux pays. Les principaux avantages apportés par la participation aux projets pilotes sont les efforts collectifs et alignés des parties prenantes nationales et internationales pour atteindre les objectifs financiers déterminés par les pays. Ce travail collectif vise à accroître l’espace budgétaire pour la nutrition, afin que les pays puissent mettre en œuvre leurs plans de nutrition nationaux. Cependant, ce résultat ne peut être garanti au départ.

Le présent Appel à manifestation d’intérêt (AMI) vise à déterminer les trois premiers pays qui participeront au projet pilote. Pour être admissible à la participation, les pays doivent remplir les conditions suivantes :

1. Le pays dispose d’un plan national de nutrition chiffré valide jusqu’en 2025 ; ou le pays prévoit d’achever un nouveau plan de nutrition national chiffré d’ici décembre 2023, au plus tard. *En ce qui concerne les pays soutenus par le Centre de convergence du Mouvement SUN, ce critère est modifié ainsi : seul un plan chiffré existant est exigé, quelle que soit sa date de fin active ;*
2. Le pays dispose d’au moins trois réseaux nationaux SUN actifs, y compris des réseaux rassemblant a) la société civile, b) des agences des Nations Unies et c) des donateurs, dans le cadre d’une PMP multisectorielle nationale pour la nutrition. *Veuillez noter que si les réseaux des Nations Unies et des donateurs sont combinés dans le pays, les exigences relatives à l’engagement des deux réseaux sont satisfaites ;*
3. Le pays a effectué au moins un exercice de suivi des dépenses en matière de nutrition depuis janvier 2021. *Veuillez noter que cette exigence est supprimée pour les pays soutenus par le Centre de convergence du Mouvement SUN.*

Les étapes suivantes décrivent le processus de mise en œuvre qui se déroulera lorsque les trois pays pilotes auront été déterminés, y compris les principaux jalons et délais :

1. Chaque pays commence le pilote en établissant un groupe de travail national dans le cadre de la PMP, afin de se concentrer sur la mise en œuvre du pilote. Ce groupe doit inclure a) les ministères de tutelle contribuant au plan de nutrition national (p. ex. l’Agriculture, l’Éducation, la Santé, la Protection sociale et l’EAH) ; b) le ministère des Finances ; et c) des représentants de chacun des réseaux nationaux du Mouvement SUN au sein de la PMP (p. ex. le RSC, le RDS, le Réseau de l’ONU), ***d’ici fin septembre 2023*** ;
2. Chaque pays procédera ensuite à une cartographie des sources et des mécanismes de financement existants et potentiels pour la nutrition, ***d’ici fin décembre 2023*** ;
3. Chaque pays déterminera les domaines prioritaires du plan de nutrition national nécessitant des ressources supplémentaires et élaborera une feuille de route comportant des étapes afin de rechercher des financements auprès de sources particulières pour gérer ces domaines, ***d’ici fin mars 2024*** ;
4. Chaque pays travaillera ensuite en collaboration avec les réseaux nationaux et les parties prenantes internationales afin de mettre en œuvre la feuille de route pilote ; cela nécessitera de déterminer et de demander du soutien selon les besoins, dans des domaines tels que la collecte de données, l’élaboration de propositions et le plaidoyer.

Grâce aux efforts concertés menés par les pays et au soutien dévoué des parties prenantes internationales, les pays doivent présenter des propositions claires et efficaces à des sources de financement spécifiques, afin d’augmenter les ressources disponibles pour la nutrition.

Date limite de soumission de l’AMI :

15 août 2023, 23 h 59, heure d’Europe centrale

Modèle de lettre d’accompagnement de l’AMI :

Cher Coordinateur du Mouvement SUN,

Les soussignés :

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

agissant en tant que représentant national du Mouvement SUN et de la Plateforme multipartite (PMP) pour la nutrition, déclarent que le pays de \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. soumet la présente candidature en réponse à l’Appel à manifestation d’intérêt pour piloter le Cadre de financement SUN, dirigé par le Point focal SUN national et les réseaux nationaux SUN, avec les conseils et le soutien apportés par le Système de soutien international (SSI) ;
2. reconnaît que le fait d’être désigné pays pilote n’implique pas et ne garantit pas l’obtention de nouveaux financements ;
3. toutes les informations contenues dans le présent Appel à manifestation d’intérêt et ses annexes sont complètes et exactes ; et
4. répond aux conditions préalables minimales pour participer au pilote, notamment :
   1. mettre en œuvre un plan de nutrition national chiffré existant valide jusqu’en 2025 ; ou achever un nouveau plan de nutrition national chiffré avant la fin septembre 2023 ; OU, s’il est soutenu par le Centre de convergence du Mouvement SUN, a élaboré un plan de nutrition national chiffré, quelle que soit la date,
   2. une Plateforme multipartite (PMP) existante pour la nutrition comportant des représentants des réseaux nationaux actifs de la société civile, des agences des Nations Unies et des donateurs,
   3. a effectué un exercice de suivi des dépenses depuis janvier 2021. Cette exigence est supprimée pour les pays soutenus par le Centre de convergence du Mouvement SUN.

Signature du Point focal SUN national SUN :

Date (JJ/MM/AAAA)

Signature du représentant du Réseau des donateurs au sein de la PMP :

Date (JJ/MM/AAAA)

Signature du représentant du Réseau des Nations Unies au sein de la PMP :

Date (JJ/MM/AAAA)

Signature du représentant du Réseau de la société civile au sein de la PMP :

Date (JJ/MM/AAAA)

Mode d’envoi :

* format de fichier : MS Word, Google Doc ou PDF ;
* les noms de fichiers doivent comporter au maximum 30 caractères ;
* la taille de fichier maximale pour les pièces jointes est de 25 Mo ; il est possible également d’envoyer des liens pour télécharger des documents à la place des pièces jointes ;
* l’objet du courriel doit être au format : AMI - Pilote de financement du Mouvement SUN (nom du pays)
* adresse e-mail pour envoyer la demande : [Joshua.Levens@scalingupnutrition.org](mailto:Joshua.Levens@scalingupnutrition.org)

Personne à contacter pour la correspondance et les demandes de clarification :

Conseiller en mobilisation des ressources

Adresse e-mail : [Joshua.Levens@scalingupnutrition.org](mailto:Joshua.Levens@scalingupnutrition.org)

Conditions relatives à l’AMI :  
le présent Appel à manifestation d’intérêt ne constitue pas une sollicitation et ne conduira à aucune subvention ni opportunité de financement par le SMS. Le SMS se réserve le droit de modifier ou d’annuler les conditions à tout moment au cours du processus de l’Appel à manifestation d’intérêt.